



Risques majeurs : que faire ?

Chères concitoyennes, Chers concitoyens,

La sécurité des habitants de Seilhan est l'une des préoccupations majeures de l'équipe municipale et de moi-même.

Par conséquent, c'est dans un souci d'information et de prévention que nous avons élaboré ce document d'information communal sur les risques majeurs (D.I.C.R.I.M.) qui :

Recense les risques majeurs auxquels notre commune peut être confrontée,

Explique les conditions dans lesquelles l'alerte est apportée à la population,

Précise pour chacun des risques les conseils de comportements et les mesures à prendre.

Garder son calme, puis appliquer les consignes prescrites dans ce document, permettra à chacun de se protéger avant l'arrivée des secours.

Il est important d'en expliquer le contenu à vos enfants. Conservez le pour vous y rapporter le cas échéant.

En complément de ce travail d'information, la commune a élaboré un Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.) ayant pour objectif l'organisation, au niveau communal, des secours en cas d'événements.

Afin que nous puissions continuer à vivre ensemble en toute sécurité, je vous souhaite une bonne lecture, en espérant ne jamais avoir à mettre en pratique ce document.

Le Maire,

VIGNEAUX Denise [📄 Télécharger le document d'information "QUE FAIRE EN CAS DE RISQUE"](#)